



AVIS DE COURSE

Régate

INTER LIGUE MINIJI

DES PAYS DE LOIRE

Du samedi 10 au dimanche 11 octobre 2026

SPORT NAUTIQUE DE L'OUEST

Port Breton

GRADE 4

Préambule La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Guerre en Ukraine

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de Skippers russes et biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire français.

Conformément à la RCV76.1, l'AO refusera ou annulera l'inscription de tous Skippers de nationalité ou arborant la nationalité russes ou biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité russe ou biélorusse.

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).
Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.
Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques
2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.
3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination

1 REGLES

La compétition est régie par :

- 1.1 - Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 - Les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FF Voile.
- 1.4 - Annexe jugement semi-direct 2025-2028 et l'annexe P peut être appliquée

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après le 09 octobre 2026 sur le site du SNO, elles seront affichées au tableau officiel au Club House.
- 2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse au Club House.
<https://www.snonantes.fr/event-details/regate-inter-liques-mini-ji-pays-de-la-loire>
- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 4.1 La compétition est ouverte à tous les bateaux de la classe MINIJL.
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
 - 4.2.1 a. Pour chaque concurrent, être en possession :
 - D'une licence Club FF Voile mention « compétition » valide
 - Ou
 - D'une licence temporaire ou Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
 - Pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
 - Pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
 - b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FF Voile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - Un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros.
 - Pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).
 - c. Une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.2.2

Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à

<https://www.snonantes.fr/event-details/regate-inter-likes-mini-ji-pays-de-la-loire>

4.4

Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur

https://sno.axyomes.com/client/regate_1.php?regate_id=137837&controle=eb0c428e

4.5

Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.6

Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : **majorées de 15€.**

5

DROITS A PAYER

5.1

Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 01 octobre 2026	Droits après le 02 octobre 2026
MINI JI	30€	45€

5.2

Autres frais : DINER DU SAMEDI SOIR ORGANISE PAR L'ANCRE : Lien vous sera transmis plus tard

ANCRE : tél 02.40.29.71.62

SUZZANO : tél : 06.98.75.15.54.

8

PROGRAMME

8.1

Date	Heure	Evènement	Lieu
Samedi 10 Octobre	De 9h00 à 10h30	Confirmation inscription	Club house
	10h30 à 11hr00	Briefing Coureurs	Terrasse du club
	12h00	1er signal d'avertissement	-
	Soirée	Diner organiser par Club de l'ANCRE	-
Dimanche 11 Octobre	10hr00	Briefing Coureurs	Terrasse du club
	10hr30	1er signal d'avertissement	-
	15hr00	Heure limite signal d'avertissement	-

8.4

Nombre de courses :

Classe	Courses par jour	Maximum par jour
<i>Mini ji</i>	<i>Selon la météo</i>	<i>5 courses</i>

Une ou plusieurs courses supplémentaires peuvent être disputées si la classe est en retard sur le programme sans excéder le nombre de course maximum par jour. Conformément à la règle de classe, la durée maximum sur l'eau sera de 5hr.

9

CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1

Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de mesurage valide.

9.3

Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9.5

[DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.

10

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

La masse totale embarqué ne doit pas excéder les 125kg (règles de classe 2025 C3.3).

11

LIEU

11.1

L'Annexe A fourni le plan du lieu de la compétition.

11.2

L'Annexe B indique l'emplacement des zones de course.

12

LES PARCOURS

Le parcours à effectuer seront de type construit ou raid.

- 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ**
Pour la classe *MINI JI* la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 14 CLASSEMENT**
Le système de classement est le suivant : *système de points à minima*.
1. *course* validée est nécessaire pour valider la compétition.
14.2 a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
14.3 b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**
15.1 [DP][NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par *un pavillon régaté*.
15.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
 - Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.
Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones

18 PROTECTION DES DONNÉES
18.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FF Voile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
18.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES
La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20

PRIX

Les prix seront distribués comme suit : - scratch pour les trois premiers
- 1^{ière} féminine
- 1^{ière} féminine hand et 1er masculin hand

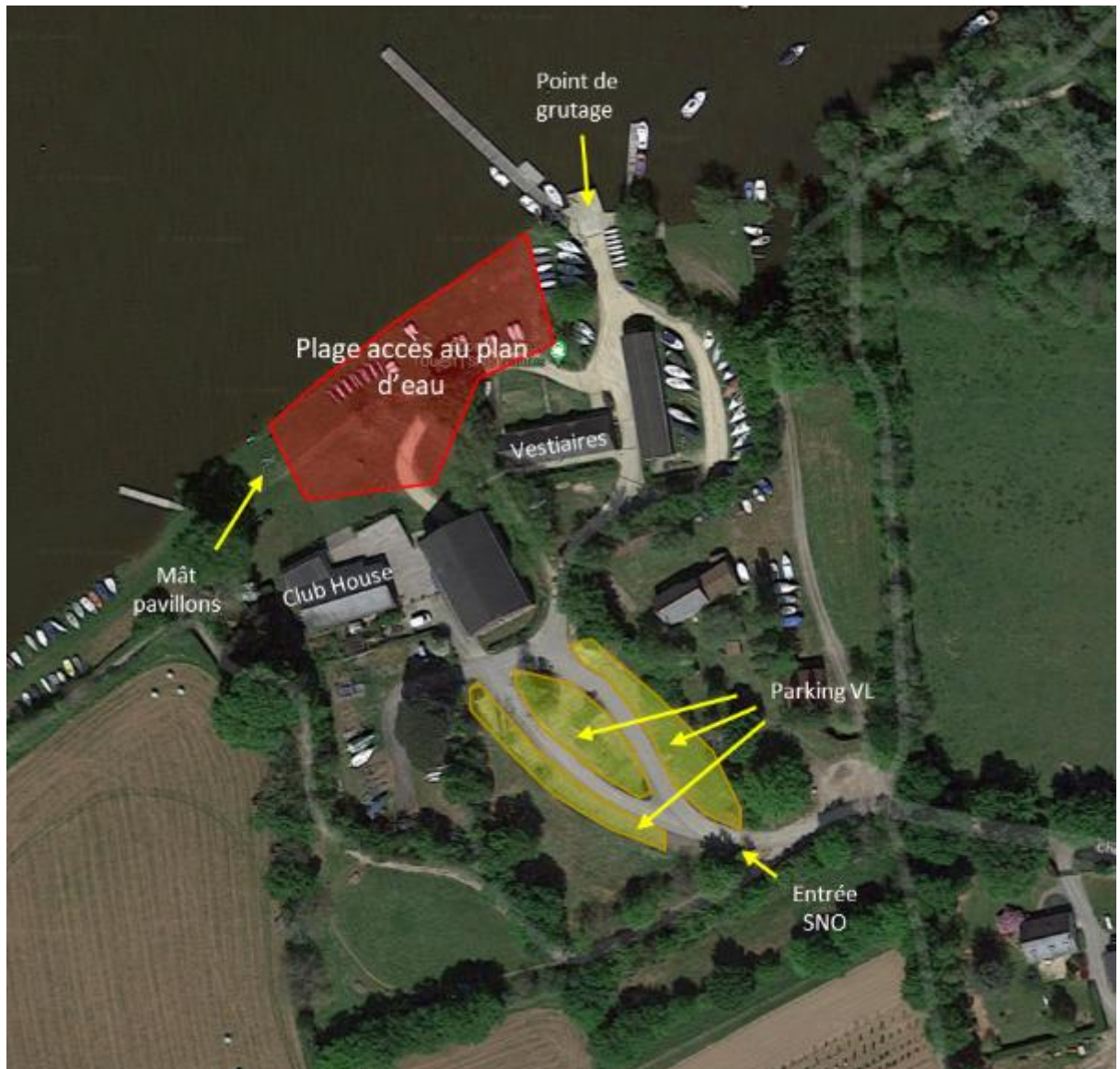
21

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter : info@snonantes.fr

Tél : 02.40.50.81. 51..

ANNEXE A : LIEU DE LA REGATE & PARKING



ANNEXE B : ZONE DE COURSE

